

L'Agence française anticorruption signe un protocole d'accord avec l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption (INLUCC) de la Tunisie

L'Agence française anticorruption a signé, jeudi 14 décembre 2017, un protocole d'accord avec l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption (INLUCC) de la Tunisie. Cet accord de coopération bilatéral marque le renforcement de la coopération entre la Tunisie et la France en matière de prévention des risques de corruption.

Ce protocole d'accord permettra de faciliter l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre l'Agence française anticorruption et l'Instance nationale de lutte contre la corruption en Tunisie dans le cadre et au soutien de leurs missions, telles que prévues et définies par leurs lois et règlements nationaux respectifs. L'AFA et l'INLUCC conviennent notamment d'échanger toutes informations pertinentes, en tant que de besoin et dans le respect de leurs attributions respectives.

L'AFA et l'INLUCC pourront se prêter mutuellement assistance, notamment pour la réalisation d'objectifs ou le traitement de cas d'intérêt commun. L'accord prévoit également une assistance technique incluant l'échange des meilleures pratiques professionnelles et de toutes informations techniques de nature à contribuer à l'exercice de leurs missions et au renforcement de leur coopération mutuelle. Cette coopération peut notamment porter sur :

- des outils techniques ;
- des méthodes de traitement et d'analyse des données ;
- des équipements ou des connaissances relatifs aux technologies de l'information ;
- des connaissances juridiques ou des pratiques opérationnelles.

« Je salue la signature de cet accord qui matérialise la volonté de nos deux pays de renforcer la coopération en matière de prévention des atteintes à la probité. L'INLUCC est chargée d'une mission très importante pour la Tunisie et l'AFA se félicite de pouvoir y prêter son concours, dans le respect des meilleurs standards internationaux », a déclaré Charles Duchaine, Directeur de l'Agence française anticorruption.

« Cet accord revêt pour nous une grande importance et pose les jalons d'une coopération tuniso-française que j'espère des plus efficaces en matière de lutte contre la corruption. En effet, autant

pour l'INLUCC que L'AFA, tout sera entrepris pour que la mise en œuvre de cet accord soit empreinte de tout le sérieux requis et que par un suivi et des échanges réguliers nous puissions ensemble atteindre les objectifs qui y sont consignés et qui sont tous au service de la noble mission dont nous sommes investis », a affirmé Chawki Tabib, Président de l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption de la Tunisie.

Contact presse :

Mathilde BIGOT

01.44.87.21.20

mathilde.bigot@afa.gouv.fr